



Assurance décès+crédit+arrêts maladie d une personne dcd

Par **mymilie**, le **15/09/2012** à **19:12**

Bonjour,rnJ'aurai souhaité avoir un petit renseignement.rnMa maman est décédée au mois de juin de cette année.rnJe suis sa fille unique.rnJ'ai donc tout à m'occuper, les papiers, les factures....rnElle avait souscrit en Mai 2011, un crédit à sa banque, dont il resterait à devoir 3000€.rnElle avait souscrit l'assurance décès.rnCette assurance m'a demandé une attestation de son employeur indiquant tous ses arrêts maladie depuis 2006 jusqu'à 2011.rnOnt -ils le droit de me demander cela?rnJe leur ai fournit.rnSi jamais l'assurance ne voulait pas prendre en charge le crédit, aurais je un recours, car sa maladie a été décelé seulement en décembre 2011? Elle n'était absolument pas malade, à la date de la signature de son prêt.rnMerci par avance à ceux qui auront pris le temps de me répondre.rnBonne soiréernEmilie

Par **pat76**, le **27/09/2012** à **19:13**

BonjourrrnRelisez d'abord le contrat d'assurance vie de votre maman avant d'envoyer une attestation de l'employeur pour les arrêts maladie qu'aurait eu votre maman. Voyez si il y a une clause qui indique que l'assurée ne devra pas cacher une maladie au moment de la signature.rnrnL'assureur avait demander la remise d'une attestation de médecin au moment de la signature du contrat, indiquant que l'assurée n'avait aucune maladie grave?rrnCe n'est pas normal que l'assureur vous réclame cette attestation de l'employeur.

Par **Tisuisse**, le **28/09/2012** à **06:38**

Bonjour, Ce n'est pas si anormal que ça puisque, en matière d'assurances, la prescription est de 2 ans et l'assureur veut savoir si la personne qui a souscrit ce crédit a, ou non, caché une affection dont elle était atteinte AVANT la signature du contrat. Donc oui, relire attentivement le contrat de souscription du crédit ET le contrat d'assurances qui lui était rattaché.